

**Conseil des droits de l'homme****Quarante-neuvième session**28 février-1<sup>er</sup> avril 2022

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement****Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire  
général chargée de la question de la violence  
contre les enfants***Résumé*

Dans le présent rapport, soumis en application de la résolution 74/113 de l'Assemblée générale, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, Najat Maalla M'jid, résume les effets néfastes de deux années de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la protection et le bien-être des enfants. Le présent rapport présente les avantages qu'il y a à investir dans des services renforcés et intégrés pour les enfants et les personnes qui s'en occupent en s'appuyant sur des données probantes et en mettant en lumière le rôle clef des enfants en tant qu'agents du changement. Se fondant sur les enseignements tirés de la pandémie et d'autres crises en cours – y compris les conflits, les changements climatiques et les catastrophes naturelles –, il montre à quel point ces services intégrés sont essentiels à la réalisation du droit des enfants d'être protégés contre la violence et à l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un tel investissement est très rentable pour les enfants, les familles et la société dans son ensemble et ouvre la voie à des sociétés plus durables, plus justes, plus inclusives et plus résilientes, tant pendant qu'après le relèvement post-pandémie.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (31 janvier 2022).



---

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Accélérer les efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants d'ici à 2030 .....	4
III. Mettre fin à la privation de liberté des enfants migrants .....	10
IV. Les enfants, agents du changement .....	12
V. Vers de meilleurs investissements dans la protection de l'enfance et le bien-être des enfants .....	14
A. L'urgence : la violence à l'égard des enfants a augmenté et est devenue moins visible .....	14
B. Changement de paradigme : passer du cloisonnement à des systèmes renforcés et intégrés .....	16
C. Investissements visant à récolter les dividendes de la prévention de la violence .....	17
D. Investir davantage : une mesure essentielle, réalisable et rentable .....	19
VI. Perspectives .....	21

## I. Introduction

1. Dans le présent rapport, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants passe en revue les activités qu'elle a menées aux niveaux international, régional et national et donne un aperçu des résultats obtenus. Le rapport met en lumière la manière dont la violence à l'égard des enfants a augmenté, tout en devenant moins visible, pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et explique pourquoi il est essentiel d'investir dans des services renforcés et intégrés pour les enfants afin de concrétiser la vision que portent la Convention relative aux droits de l'enfant et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Tout indique que la violence à l'égard des enfants au sein de la famille, dans la communauté et sur Internet a augmenté au cours des deux années de pandémie, et il apparaît que la violence fondée sur le genre a augmenté en parallèle<sup>1</sup>. Les graves effets socioéconomiques de la maladie ont accru l'exposition des enfants au risque d'être soumis au travail, à l'exploitation sexuelle, à la traite et au trafic, au mariage ou à l'enrôlement dans des groupes criminels et des groupes armés. En outre, les crises actuelles causées par les conflits, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et l'instabilité politique continuent d'exposer les enfants à de multiples formes de violence.

3. Il ressort des données disponibles que, même avant la pandémie de COVID-19, environ la moitié des enfants du monde étaient chaque année exposés à des violences. Près de 300 millions d'enfants âgés de 2 à 4 ans sont régulièrement soumis à des mesures disciplinaires violentes de la part des personnes qui s'occupent d'eux. À l'échelle mondiale, un tiers des élèves âgés de 11 à 15 ans ont subi des brimades de la part d'autres enfants au cours du mois écoulé, et on estime qu'environ 120 millions de filles ont été victimes d'une forme de contact sexuel forcé avant l'âge de 20 ans. Dans le monde, un enfant sur trois est victime de violence psychologique et un enfant sur quatre vit avec une mère victime de violence conjugale<sup>2</sup>.

4. La violence produit des effets dévastateurs immédiats, permanents et intergénérationnels sur les enfants et leur famille. La violence est meurtrière pour les enfants: on estime qu'en 2017, 40 150 enfants ont été victimes d'un homicide, ce qui représente 8,4 % de l'ensemble des homicides<sup>3</sup>. La violence nuit au développement cognitif des enfants, porte gravement atteinte à leur santé physique et mentale et compromet leur capacité d'apprentissage. Les effets directs de la violence à l'égard des enfants engendrent également des coûts économiques élevés pour les particuliers, les communautés et les gouvernements. Les violences subies dans l'enfance entravent le développement des personnes concernées, et le coût de ce potentiel non réalisé freine le développement social et économique de la société.

5. Avant la pandémie de COVID-19, la lutte contre la violence à l'égard des enfants progressait déjà trop lentement ; il faut maintenant accélérer. Compte tenu des enseignements tirés de la pandémie et d'autres crises, il faut désormais considérer la mise en place de services intégrés et multisectoriels accessibles à tous les enfants sans discrimination comme un investissement majeur qui permettra de reconstruire en mieux pendant et après la pandémie.

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la Santé (OMS), Amiya Bhatia *et al.* (2021), « Violence against children during the COVID-19 pandemic », *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 99, n° 10, p. 730 à 738.

<sup>2</sup> OMS, *Rapport de situation 2020 sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde*, disponible à l'adresse <https://www.who.int/fr/teams/social-determinants-of-health/violence-prevention/global-status-report-on-violence-against-children-2020>.

<sup>3</sup> Ibid.

## II. Accélérer les efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants d'ici à 2030

6. Au cours de la période considérée, la Représentante spéciale a continué de faire progresser, la protection des enfants contre la violence dans le cadre de son mandat, grâce à ses activités de sensibilisation, de conseil et de médiation.

### Aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. L'un des aspects centraux de la stratégie de sensibilisation de la Représentante spéciale est la collaboration étroite avec les États Membres qui préparent leur examen national volontaire en vue du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Pour aider les États Membres, le Bureau de la Représentante spéciale a élaboré des principes directeurs sur la façon dont ils peuvent mettre à profit le processus pour recenser et présenter des pratiques prometteuses s'agissant de prévenir et de combattre la violence à l'égard des enfants. En 2020, le Bureau a également préparé une évaluation des examens nationaux visant à dégager et à diffuser les principaux thèmes, messages et enseignements qui ressortent des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement durable ayant trait à la violence à l'égard des enfants et aux vecteurs de cette violence<sup>4</sup>.

8. La Représentante spéciale a rencontré les représentants de 38 États Membres qui présentaient leurs examens nationaux volontaires au forum de haut niveau de 2021 à un stade précoce de leur processus préparatoire et les a encouragés à adopter une approche intégrée pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des enfants et éliminer les vecteurs de cette violence au titre du Programme 2030. Elle a également mis en lumière le rôle que jouaient les enfants, acteurs clefs dans ce domaine, et a proposé des moyens de promouvoir leur participation active à la préparation des examens.

9. En outre, la Représentante spéciale a mobilisé les entités du système des Nations Unies aux niveaux régional et national. Lors de ses entretiens avec les commissions régionales, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, elle leur a signifié qu'ils avaient la responsabilité commune d'aider les gouvernements à intégrer les droits de l'enfant, notamment la protection des enfants contre la violence, aux activités visant la réalisation des objectifs de développement durable, et elle a souligné la nécessité d'adopter des approches globales et intégrées. Elle a également participé directement aux processus de préparation des examens nationaux volontaires de plusieurs États Membres.

10. Dans le cadre de la préparation du forum politique de haut niveau, le Bureau de la Représentante spéciale a collaboré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour organiser une réunion d'experts visant à évaluer les progrès accomplis dans les efforts visant à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des enfants (cible 16.2 des objectifs de développement durable), y compris celles découlant de la pandémie, et les défis qui restent à relever. La Représentante spéciale a également participé aux dialogues sur l'intégration organisés par le Vice-Président du Conseil économique et social en préparation du débat consacré à l'intégration tenu dans le cadre du forum politique de haut niveau.

11. Le forum politique de haut niveau, qui portait sur le thème du redressement durable et résilient après la pandémie de COVID-19, a été l'occasion de mettre en lumière les enseignements tirés de la pandémie concernant la manière de renforcer la protection des enfants contre la violence. La Représentante spéciale faisait partie des principaux intervenants de la table ronde consacrée aux moyens de créer des conditions propices à la construction de sociétés plus pacifiques, plus équitables et plus inclusives (« How do we get on track for building more peaceful, equal and inclusive societies »), dans le cadre de laquelle les participants se sont penchés sur l'importance de l'établissement de liens entre les objectifs de développement durable.

<sup>4</sup> Voir <https://violenceagainstchildren.un.org/content/decade-action-end-violence-against-children>.

12. Lors du forum de haut niveau, le Bureau de la Représentante spéciale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont également organisé conjointement un « laboratoire de l'examen national volontaire » réunissant des représentants des gouvernements, du système des Nations Unies, des enfants, des jeunes et des institutions financières internationales afin de déterminer comment créer des examens nationaux volontaires qui soient inclusifs et adaptés aux enfants. Les débats tenus dans le cadre du laboratoire ont mis en évidence la nécessité d'accorder la priorité aux investissements dans des systèmes intégrés de services sociaux pour les enfants.

13. En outre, lors du forum politique de haut niveau, le Bureau de la Représentante spéciale et le Groupe des Amis de la santé mentale et du bien-être ont organisé une manifestation de haut niveau pour mettre en lumière la nécessité, au moment de reconstruire en mieux, de s'attaquer d'urgence aux effets de la violence sur la santé mentale des enfants, en veillant à ce que la santé mentale fasse partie intégrante de la couverture sanitaire universelle. Parallèlement à cette manifestation, le Bureau de la Représentante spéciale a lancé une campagne multimédia reposant sur une série de vidéos relatives à la santé mentale, en collaboration avec des enfants de 19 pays de toutes les régions, qui ont fait part de leur expérience et ont formulé des propositions sur la meilleure manière de promouvoir le bien-être mental pendant la pandémie de COVID-19.

14. Lorsqu'il a étudié les examens nationaux volontaires et les exposés présentés par les États Membres lors du forum politique de haut niveau en 2021, le Bureau de la Représentante spéciale a recensé un certain nombre de points clefs. Bien que les États Membres adoptent de plus en plus souvent des approches intégrées pour prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, ils ne donnent pas systématiquement des informations sur leur action à l'occasion de leur examen. En outre, si davantage d'États Membres font état de progrès dans la lutte contre des formes particulières de violence à l'égard des enfants, le caractère interdépendant des différentes formes de violence – en ligne et hors ligne – et leur concomitance pourraient être davantage mis en évidence. Si de nombreux États Membres ont mis l'accent sur les difficultés des enfants en situation de vulnérabilité dans leur examen, peu ont donné des informations sur les mesures prises pour assurer la protection et la prise en charge des enfants. Il a également été pris note des effets positifs de l'approche adoptée par le système des Nations Unies au niveau des pays pour aider les États Membres à préparer leur examen<sup>5</sup>.

15. Le processus de préparation des examens nationaux volontaires est l'occasion d'associer les enfants en tant qu'agents du changement. Les examens effectués en 2021 ont mis en évidence les différents moyens par lesquels les États Membres ont poursuivi cet objectif, notamment la réalisation d'enquêtes et de sondages d'opinion visant à recueillir les avis et les contributions des enfants, la tenue de groupes de discussion en présentiel et en ligne avec des enfants, la création d'occasions pour les enfants de collaborer avec les décideurs et les organes législatifs nationaux, et l'utilisation des structures existantes telles que les parlements d'enfants et les conseils consultatifs.

16. Le Bureau de la Représentante spéciale s'est appuyé sur cette expérience pour élaborer des orientations pratiques à l'intention des États Membres concernant la participation des enfants au processus d'examen national volontaire. Ces orientations soulignent la nécessité de considérer les enfants comme un groupe d'âge distinct et de faire participer à la fois les jeunes enfants et les adolescents. Il est également recommandé aux gouvernements d'inclure les opinions des enfants dans leurs rapports, en consultant en priorité les enfants issus des groupes vulnérables, afin qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte<sup>6</sup>.

17. Pour souligner la nécessité d'investir d'urgence dans des réponses intégrées et efficaces à la violence accrue dont sont victimes les enfants en temps de crise, le Bureau de la Représentante spéciale a collaboré avec les coprésidents du Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable, l'Union européenne (UE) et l'ONUDC pour organiser une manifestation parallèle de haut niveau pendant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Les représentants des comités consultatifs d'enfants créés dans le

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.

cadre de la campagne mondiale « It's still Time to Talk about Children's Views on Work » (Il est encore temps de parler de l'opinion des enfants sur le travail) ont également fait part de leurs points de vue et formulé des recommandations dans le cadre de la manifestation.

18. En tant que coorganisatrice du Congrès mondial de 2021 sur la justice avec les enfants, la Représentante spéciale a tiré profit des processus préparatoires multipartites et des séances plénières pour souligner la nécessité de repenser le rôle de la justice pour et avec les enfants afin de répondre aux besoins des plus marginalisés, de faire respecter leurs droits et de promouvoir une approche de la prévention de la violence fondée sur les droits de l'enfant, des mesures de substitution à la privation de liberté et des mesures durables de réadaptation et de réintégration. Le Congrès a adopté un document final rédigé conjointement avec des enfants, la Déclaration mondiale sur la justice avec les enfants, qui décrit les mesures que les États Membres et la société civile doivent prendre, en partenariat avec les enfants, afin de mettre en place des cadres, des procédures et des services répondant aux besoins des enfants marginalisés et de garantir leur accès équitable à la justice dans les situations d'urgence comme dans les situations ordinaires.

19. En s'appuyant sur ces importants processus et sur une large consultation des partenaires et des spécialistes, le Bureau de la Représentante spéciale a élaboré des conseils pratiques mettant en lumière les bonnes pratiques et les éléments clefs d'une approche globale de l'accès des enfants à la justice.

20. La Représentante spéciale a participé, en qualité d'oratrice principale, au Forum mondial de 2021 contre le harcèlement, qui s'est tenu à Stockholm et qui a rassemblé plus de 700 représentants de 40 pays, l'objectif étant de faciliter l'échanges de savoirs et de données d'expérience en matière de lutte contre le harcèlement entre régions et entre disciplines. Il importe de signaler que les participants au Forum ont proposé une définition révisée du harcèlement qui englobe non seulement la dimension numérique mais aussi le rôle de la culture et des normes, et ont souligné la nécessité d'adopter une approche participative et inclusive qui associe les écoles et les communautés. En outre, le Bureau de la Représentante spéciale a contribué à la rédaction de la résolution biennale de l'Assemblée générale sur la protection des enfants contre les brimades, qui traite des effets négatifs des brimades sur la santé mentale et l'éducation des enfants<sup>7</sup>. Les États Membres sont invités à offrir un soutien et des services de conseil aux enfants victimes de brimades, ainsi qu'à collecter les données nécessaires pour pouvoir prendre des mesures de prévention et de lutte efficaces.

### Visites de pays

21. Les activités de sensibilisation menées au niveau national demeurent une composante essentielle des travaux de la Représentante spéciale. Avec l'assouplissement des mesures de restriction des déplacements, la Représentante spéciale a pu reprendre les visites de pays en personne tout en poursuivant ses activités en ligne.

22. À l'invitation du Gouvernement, la Représentante spéciale a effectué une visite virtuelle aux Philippines en avril 2021. Dans le cadre d'un dialogue avec les responsables des ministères concernés et les parties prenantes, elle a contribué à évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application du plan d'action national visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants. Ce dialogue a mis en évidence la nécessité d'allouer davantage de ressources budgétaires aux services sociaux intégrés destinés aux enfants et de tenir compte des effets potentiels à long terme de la pandémie.

23. En juin 2021, la Représentante spéciale a été l'oratrice principale du Dialogue sur les politiques nationales relatives à l'élimination de la violence à l'égard des enfants au Nigéria, qui a été l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés par le pays depuis 2017, année où le Nigéria est devenu un des pays pionniers du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants. C'était l'occasion de réaffirmer la détermination du pays à faire en sorte que chaque enfant vive dans un environnement enrichissant, favorable et sûr, notamment grâce à l'application de la loi de 2003 sur les droits de l'enfant, qui prévoit

<sup>7</sup> Résolution 75/166 de l'Assemblée générale.

l'enregistrement universel des naissances et l'investissement dans les services qui protègent les enfants victimes de violence.

24. En juillet 2021, la Représentante spéciale a organisé, avec le Parlement des enfants de Namibie, une session dans le cadre de laquelle elle a eu un dialogue inspirant avec une trentaine d'enfants parlementaires. Comme suite à cette session, les jeunes parlementaires ont été invités à rejoindre la délégation nationale au forum politique de haut niveau.

25. En novembre 2021, la Représentante spéciale a effectué, en étroite collaboration avec le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies, une visite de pays au Niger<sup>8</sup>. Les points forts de la visite ont été les dialogues constructifs qu'elle a eus avec le Président du Niger, les principaux ministères, la Commission nationale des droits de l'homme, des parlementaires, des membres de la société civile, des chefs traditionnels et religieux, des représentants des enfants, des jeunes et des communautés locales, et des représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et d'autres partenaires et donateurs. La Représentante spéciale s'est également rendue dans les locaux des services et des programmes à Niamey et à Maradi. Elle a salué la ferme détermination du Président à faire de l'éducation une priorité nationale afin de mettre fin à la violence fondée sur le genre et au mariage des enfants.

26. En novembre 2021, la Représentante spéciale a également effectué, en étroite coopération avec les partenaires des Nations Unies sur le terrain, une visite au Tchad<sup>9</sup>. Elle a eu des échanges fructueux avec le Président du Tchad et du Conseil militaire de transition, le Président du Conseil national de transition, les principaux ministres, des représentants de la société civile et de la plateforme interconfessionnelle, des membres du corps diplomatique, des donateurs et des représentants de la Banque mondiale et du FMI, ainsi qu'avec un réseau d'enfants et de petites filles. La Représentante spéciale s'est aussi rendue dans les locaux de programmes et services destinés aux enfants et dans un centre de détention, et a participé au lancement de la campagne nationale « Oranger le Tchad », qui est alignée sur la campagne mondiale visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre. La Représentante spéciale et l'équipe de pays des Nations Unies au Tchad se sont engagées à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement pour permettre l'organisation d'un dialogue national inclusif et participatif dans le cadre du processus de rédaction de la nouvelle constitution et pour faire en sorte que les enfants et les jeunes y participent.

27. Dans le cadre du suivi des missions effectuées au Tchad et au Niger, la Représentante spéciale continuera à mener des activités de sensibilisation au plus haut niveau et à apporter son aide aux deux États Membres, en étroite coopération avec toutes les parties prenantes clefs, afin que les enfants soient dûment protégés contre toutes les formes de violence.

28. En 2021, la Représentante spéciale a rencontré pour la troisième fois la Première Dame de Colombie et une délégation gouvernementale de haut niveau. Cette réunion a été l'occasion de définir les modalités de la collaboration et de l'appui technique proposés dans le cadre de la Stratégie nationale d'information et de prévention concernant les châtiments corporels et les traitements cruels, humiliants et dégradants à l'égard des enfants et des adolescents, qui doit être lancée en décembre 2021. Elle a également permis de préparer une mission que la Représentante spéciale effectuera dans le pays au début de 2022 afin de soutenir les activités menées par la Colombie en tant que pays pionnier du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants.

29. Il est prévu que la Représentante spéciale mène, en décembre 2021, des missions en Jordanie et au Liban en étroite coopération avec les entités des Nations Unies sur le terrain, dans le but d'organiser des dialogues avec les principales parties prenantes, de se rendre dans les locaux des programmes visant à prévenir et à combattre la violence, de rencontrer des enfants et des communautés locales et de mobiliser les décideurs politiques et les partenaires pour qu'ils investissent dans des services intégrés destinés aux enfants et à ceux qui s'occupent d'eux. La Représentante spéciale a également proposé d'aider la Jordanie à

<sup>8</sup> Voir <https://niger.un.org/fr/160422-dr-najat-maalla-representante-speciale-du-secretaire-general-en-visite-au-niger-du-13-au-20>.

<sup>9</sup> Voir <https://chad.un.org/fr/160603-visite-officielle-de-dr-najat-maalla-mjid-au-tchad>.

intégrer les droits de l'enfant dans son examen national volontaire de 2022 et d'aider le Liban à intensifier ses activités visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants.

### **Renforcement de la collaboration et des partenariats**

#### *Organisations régionales*

30. La Représentante spéciale a continué à collaborer avec des organisations qui œuvrent au niveau régional – en particulier avec des organisations intergouvernementales régionales – pour faire avancer le droit des enfants d'être protégés de la violence.

31. L'un des points forts de 2021 a été le renforcement de la collaboration entre le Bureau de la Représentante spéciale et les partenaires africains. La stratégie régionale du Bureau s'appuie sur une collaboration étroite avec les mécanismes régionaux de l'Union africaine, tels que la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique, ainsi que sur l'identification de partenaires clés à tous les niveaux dans la région, le but étant de poursuivre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique : une Afrique digne des enfants, en vue de mettre fin à la violence à l'égard des enfants. Le Bureau collabore avec les États Membres et les communautés économiques régionales pour que ses activités produisent le maximum de résultats au niveau sous-régional.

32. En novembre 2021, la Représentante spéciale a participé en personne au troisième Sommet des filles africaines, accueilli par le Niger et la Commission de l'Union africaine et consacré au thème : « Culture, droits humains et responsabilité – Accélérer l'élimination des pratiques néfastes ». Le sommet a réuni des représentants de 35 États membres de l'Union africaine, plus de 100 adolescents et plus de 1 500 parties prenantes. Il a été l'occasion pour la Représentante spéciale de dialoguer avec la Commissaire de l'Union africaine chargée de la santé, des affaires humanitaires et du développement social et avec des représentants des États Membres, d'organisations internationales et d'organisations de la société civile, ainsi qu'avec des chefs traditionnels et religieux ; une réunion avec des enfants a également été organisée avant le sommet. Grâce à la collaboration active de toutes les parties prenantes, un document final intitulé « Niamey Call to Action and Commitment on Eliminating Harmful Practices » (Appel à l'action et à la collaboration de Niamey sur l'élimination des pratiques néfastes) a été adopté à l'issue du sommet.

33. La Représentante spéciale a contribué aux consultations qui ont conduit à l'adoption, en mars 2021, de la Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant, dont la lutte contre la violence à l'égard des enfants est l'une des six priorités thématiques. Elle a également rencontré le coordonnateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains et a examiné la possibilité de mener une action de sensibilisation conjointe en vue de mettre fin à la traite des enfants dans l'UE et en dehors, notamment dans le cadre d'une coopération triangulaire entre l'UE, elle-même et l'Union africaine. En outre, elle a continué de collaborer activement avec le Conseil de l'Europe et d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021) du Conseil, qui compte également l'élimination de la violence à l'égard des enfants parmi ses priorités.

34. La Représentante spéciale a continué de renforcer sa collaboration avec les États Membres et les partenaires clés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a été un élément clé de ses travaux concernant la réalisation des objectifs de développement durable dans la région. En mars 2021, la Représentante spéciale s'est adressée aux gouvernements arabes dans le cadre du laboratoire de l'examen national volontaire concernant les pays arabes et lors de la session spéciale sur la santé mentale organisée dans le cadre du Forum arabe 2021 pour le développement durable. Au cours de la période considérée, elle a également continué de renforcer sa collaboration avec la Ligue des États arabes, ce qui a conduit à la planification d'un ensemble d'activités prioritaires communes pour 2021 et 2022.

35. En novembre 2021, le Bureau de la Représentante spéciale a participé à une conférence régionale d'une durée de cinq jours consacrée à l'élimination de la violence à l'égard des enfants en Asie de l'Est et dans le Pacifique. La conférence – coorganisée par



l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – a réuni des dirigeants et des représentants gouvernementaux de 25 pays, ainsi que des représentants d'entités des Nations Unies, d'organismes régionaux, de la société civile, de réseaux de jeunes et du monde universitaire. Une attention particulière a été portée à la large participation des enfants et des jeunes à toutes les étapes de la conférence, y compris aux préparatifs. La Représentante spéciale a directement collaboré avec les enfants participants et a intégré leurs recommandations dans les activités de sensibilisation qu'elle a menées auprès des États Membres et des autres parties prenantes présentes à la conférence.

36. En octobre 2021, la Représentante spéciale a participé à la mise en place de l'observatoire régional d'Amérique latine et des Caraïbes, qui rassemble et analyse les données officielles de 13 pays sur les grossesses précoces, les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, et la violence fondée sur le genre. Cet observatoire met en lumière les activités que les États mènent pour améliorer leurs connaissances et recueillir des éléments en vue de renforcer la protection des filles contre les pratiques néfastes. Il offre aux États la possibilité d'élaborer des pratiques communes, de faire part des enseignements tirés de leur expérience et de trouver des moyens de renforcer la collecte de données nationales et locales pertinentes, précises, fiables et ventilées<sup>10</sup>.

#### *Système des Nations Unies*

37. La Représentante spéciale continue de renforcer la collaboration au sein du système des Nations Unies pour promouvoir l'intégration de la question des droits de l'enfant et la protection des enfants contre la violence dans le cadre des piliers Droits de l'homme, Développement et Paix et Sécurité, en s'inspirant du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ».

38. En tant que présidente du Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants, la Représentante spéciale a continué d'encourager les entités des Nations Unies à échanger des informations, à entreprendre des actions conjointes et à harmoniser leurs approches dans le but de prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des enfants dans tous les contextes.

39. La collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a été particulièrement importante et a donné lieu à plusieurs déclarations conjointes sur des questions clés. Le Bureau de la Représentante spéciale a rejoint la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, qui est un réseau interorganisations, et préside le groupe de travail de ce réseau chargé d'élaborer une approche centrée sur les victimes. En octobre 2021, la Représentante spéciale a publié, avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et l'Envoyée spéciale pour le Myanmar, une déclaration conjointe invitant instamment toutes les parties au Myanmar à mettre immédiatement fin à toutes les violations des droits de l'enfant, y compris à l'enrôlement, à l'utilisation, au meurtre et à la mutilation d'enfants, aux attaques contre les écoles et les hôpitaux et à la détention arbitraire d'enfants.

40. La Représentante spéciale est particulièrement préoccupée par la hausse du nombre de cas de traite d'enfants et a rejoint le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes afin d'intensifier les activités visant à lutter contre la traite d'enfants au moyen d'une approche intégrée et coordonnée.

41. L'Union internationale des télécommunications (UIT) et le Bureau de la Représentante spéciale ont joint leurs forces pour étudier les activités des enfants en ligne, notamment la manière dont les enfants utilisent les outils en ligne à des fins de protection, par exemple pour se soutenir entre eux. Ils ont réuni un groupe de travail composé de représentants d'organismes des Nations Unies, du secteur privé et d'organisations de la société civile qui recueillera des informations sur les services d'assistance en ligne et les systèmes de soutien qui existent dans les différentes régions. Le groupe recensera les moyens par lesquels les enfants et les jeunes utilisent Internet pour mieux se protéger de la violence,

<sup>10</sup> Voir [https://plan-international.org/latin-america/virtual\\_event\\_facts\\_dont\\_lie](https://plan-international.org/latin-america/virtual_event_facts_dont_lie).

en rendra compte et donnera des orientations sur la manière de tirer parti de ces systèmes et de les développer.

42. La Représentante spéciale a également apporté sa contribution au #YouthLead Innovation Festival organisé par le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse en organisant, à l'intention des jeunes, une session portant spécifiquement sur la sécurité numérique et la violence en ligne afin de recenser les bonnes pratiques relatives à la santé et au bien-être des jeunes.

#### *Organisations de la société civile et organisations d'inspiration religieuse*

43. La Représentante spéciale a continué de collaborer avec les organisations de la société civile et les organisations d'inspiration religieuse dans le cadre de réunions trimestrielles qui ont été l'occasion d'échanger des informations sur les initiatives de la société civile mondiale et d'examiner des possibilités de collaboration entre les acteurs de la société civile à Genève et à New York dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

44. Le Bureau de la Représentante spéciale et l'Organisation mondiale du mouvement scout ont signé une lettre de collaboration dont l'objet est de promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Lors de la Conférence mondiale du scoutisme de 2021 et du jamboree en ligne « JOTA-JOTI », la Représentante spéciale a mis l'accent sur le rôle clef des scouts en tant qu'agents du changement. En octobre 2021, le Bureau de la Représentante spéciale et l'Organisation mondiale du mouvement scout ont coorganisé une manifestation parallèle en marge de l'Assemblée générale pour promouvoir, avec la participation des États Membres, d'organisations de la société civile, d'organisations sportives et d'enfants, des approches de la protection de l'enfant fondées sur les droits.

45. En collaboration avec l'organisation Arigatou International, la Représentante spéciale a soutenu la campagne « Wear My Shoes » pour mobiliser les enfants et les adultes, y compris les chefs religieux, les décideurs politiques, les parents et autres personnes qui s'occupent d'enfants et les éducateurs, afin d'aider les enfants à retourner à l'école et de faire face aux répercussions des fermetures d'écoles décidées pendant la pandémie de COVID-19. En s'adressant directement à eux, au moyen de podcasts réalisés par des enfants, la campagne offre aux enfants une plateforme leur permettant de partager leur expérience et d'engager un dialogue intergénérationnel sur les moyens d'assurer, en toute sécurité, leur retour à l'école, la priorité étant accordée à leur bien-être social, émotionnel et spirituel.

### **III. Mettre fin à la privation de liberté des enfants migrants**

46. Les enfants sont plus nombreux que jamais à se déplacer. Selon l'UNICEF, à la fin de l'année 2020, plus de 33 millions d'enfants avaient été déplacés de force ; les enfants, qui représentent moins d'un tiers de la population mondiale, comptent pour près de la moitié des réfugiés dans le monde<sup>11</sup>. À toutes les étapes de leur parcours, les enfants en déplacement sont exposés à des risques accrus de violence et à d'autres difficultés qui pèsent lourdement sur leur bien-être. Cette situation, déjà grave avant la pandémie de COVID-19, a empiré.

47. Les enfants en déplacement sont avant tout des enfants, et leurs droits doivent se déplacer avec eux. La détention n'est jamais dans l'intérêt des enfants et constitue une forme de violence contraire à leurs droits. Pourtant, plus d'une centaine de pays continuent de placer des enfants migrants en détention<sup>12</sup>. Il importe au plus haut point de prévenir ces placements en détention et de promouvoir des mesures de substitution fondées sur les droits, compte tenu, en particulier, de l'augmentation des migrations, des déplacements, de la traite des personnes et du trafic de migrants.

48. La Représentante spéciale continue de diriger l'équipe spéciale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté et travaille avec d'autres partenaires pour mettre fin au placement

<sup>11</sup> Voir <https://data.unicef.org/topic/child-migration-and-displacement/displacement/>.

<sup>12</sup> Voir <https://migrationnetwork.un.org/videos/therearealternatives-immigration-detention-children>.

des migrants en détention et promouvoir des mesures de substitution. Sous sa direction, l'équipe spéciale<sup>13</sup> a fait de la détention d'enfants migrants une priorité en 2021.

49. L'équipe spéciale a saisi les occasions offertes par les processus mondiaux pour donner la priorité à cette question, notamment lors du forum politique de haut niveau de 2021, dans le cadre duquel les participants ont évalué la réalisation de la cible 10.7<sup>14</sup> des objectifs de développement durable, qui porte sur les migrations, et de la cible 16.2, ainsi que dans le cadre des processus en cours d'application, de suivi et d'examen du Pacte mondial sur les migrations et du Pacte mondial sur les réfugiés. En octobre 2021, lors de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, l'équipe spéciale a organisé, en collaboration avec la Colombie, le Maroc, le Portugal, la Thaïlande et la Turquie, une manifestation parallèle de haut niveau afin d'accélérer la lutte contre la détention des enfants migrants et de mobiliser les États Membres en vue du Forum d'examen des migrations internationales qui se tiendra en 2022<sup>15</sup>.

50. La Représentante spéciale a renforcé sa collaboration avec ses partenaires aux niveaux mondial, régional et national, notamment avec le Réseau des Nations Unies sur les migrations et son groupe de travail sur les mesures de substitution à la détention, ainsi qu'avec le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants. Se fondant sur les contributions du groupe de travail, la Représentante spéciale a souligné la nécessité de mettre fin d'urgence à la détention d'enfants migrants lorsqu'elle a collaboré avec les pays qui ont présenté des examens nationaux volontaires en 2021.

51. Il est urgent de mettre fin à la détention des enfants migrants ; c'est faisable, au regard des nombreuses pratiques prometteuses qui peuvent être copiées et élargies. La Représentante spéciale salue les progrès réalisés à ce jour, des mesures de substitution ayant été adoptées dans plus de 60 pays<sup>16</sup>. Nombre de ces pratiques ont été largement documentées par le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants<sup>17</sup>, le groupe de travail sur les mesures de substitution à la détention<sup>18</sup>, l'UNICEF<sup>19</sup> et la Coalition internationale contre la détention<sup>20</sup>, ainsi que par le Bureau de la Représentante spéciale.

52. Des pays sont en train d'adopter des lois et des politiques interdisant la détention d'enfants migrants<sup>21, 22</sup>. Ils mettent en place des politiques migratoires inclusives, adaptées aux enfants et tenant compte des questions de genre en application desquelles les enfants migrants sont intégrés dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance<sup>23</sup> et font

<sup>13</sup> À l'appui des résolutions 74/133 et 75/185 de l'Assemblée générale.

<sup>14</sup> Voir la cible 10.7 des objectifs de développement durable, qui invite les États à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

<sup>15</sup> Voir [https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/upload.teamup.com/908040/E3jw9R02RAa2MvsQLKdy\\_SIDE-20EVENTconcept-20note-20-2015-20Oct.-202021.pdf](https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/upload.teamup.com/908040/E3jw9R02RAa2MvsQLKdy_SIDE-20EVENTconcept-20note-20-2015-20Oct.-202021.pdf).

<sup>16</sup> Voir <https://idcoalition.org/wp-content/uploads/2015/10/There-Are-Alternatives-2015.pdf>.

<sup>17</sup> Voir A/75/183.

<sup>18</sup> Voir [https://migrationnetwork.un.org/sites/g/files/tmzbdl416/files/docs/annex\\_to\\_policy\\_brief\\_on\\_atd\\_and\\_covid-19.pdf](https://migrationnetwork.un.org/sites/g/files/tmzbdl416/files/docs/annex_to_policy_brief_on_atd_and_covid-19.pdf).

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Voir <https://idcoalition.org/wp-content/uploads/2020/11/Covid-19-Briefing-Paper-2020-ENGLISH.pdf>. Voir également <https://endchilddetention.org/solution/there-are-alternatives/>.

<sup>21</sup> Comme cela est indiqué dans *The United Nations Global Study on Children Deprived of Liberty*, 2019, p. 445 à 484, l'Afrique du Sud, le Costa Rica, l'Équateur, l'Irlande, le Japon, le Kenya, le Panama, la République dominicaine et la Turquie, ainsi que la province chinoise de Taiwan, et les pays d'Amérique du Sud en tant que groupe régional n'autorisent pas officiellement la détention.

<sup>22</sup> A/75/183, para. 37 : en Équateur, la loi sur la mobilité humaine interdit la détention des enfants migrants et garantit la protection du droit à la liberté personnelle des parents ou des personnes qui s'occupent de l'enfant, en prévoyant des solutions autres que la détention pour la famille s'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant de maintenir l'unité familiale.

<sup>23</sup> A/75/183, par. 48 : Allemagne, Azerbaïdjan, Chypre, Colombie, Croatie, Finlande, Hongrie, Irlande, Islande, Mexique, Norvège, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Suède.

notamment l'objet d'un placement sous tutelle<sup>24</sup> ou d'un placement en famille d'accueil<sup>25</sup>, et ont plus facilement accès à des documents officiels, y compris des visas temporaires et des permis de séjour<sup>26</sup>. Ils s'efforcent également d'améliorer l'accès des enfants au logement<sup>27, 28</sup>, à l'éducation, à la santé, à la justice et aux services de protection sociale et de protection de l'enfance<sup>29</sup>, de renforcer les mécanismes transnationaux de protection de l'enfance<sup>30</sup>, d'adopter des mesures de substitution locales et non privatives de liberté<sup>31, 32</sup> et, surtout, de veiller à ce que les enfants migrants détenus soient libérés. La Représentante spéciale souligne que les politiques les plus efficaces sont celles qui reposent sur une approche sociale et fondée sur les droits associant les enfants concernés.

#### IV. Les enfants, agents du changement

53. Les enfants sont des agents du changement dans la lutte contre la violence. En effet, comme on l'a vu tout au long de la pandémie de COVID-19, non seulement ils agissent, mais ils sont souvent en première ligne.

54. Les enfants soutiennent leur communauté et leurs pairs, communiquent avec les décideurs et vont vers les enfants qui sont plus difficiles à atteindre. Cela fait longtemps qu'ils mènent des actions entre pairs et, depuis le tout début de la pandémie, ils redoublent d'efforts, qu'il s'agisse du renforcement des capacités, du transfert de connaissances ou de la création de réseaux de soutien par les pairs, comme l'illustrent les exemples ci-après.

55. Au Cambodge, des enfants en situation de rue, des enfants qui travaillent et des enfants dont les parents ont émigré s'emploient avec d'autres jeunes et les autorités locales à réduire la violence à l'égard des enfants dans le cadre de clubs créés par l'organisation non gouvernementale Cambodian Organization for Children and Development, qui aident les enfants à mieux connaître leurs droits et à renforcer leurs capacités en matière de règlement des conflits, de résolution non violente des problèmes et de collecte et diffusion de données. Ces enfants sensibilisent ensuite d'autres enfants au sein de leur communauté.

56. Au Ghana, les enfants ont recours au théâtre, à la poésie et à la danse pour sensibiliser l'opinion à la pauvreté et aux mauvais traitements auxquels sont exposés de nombreux enfants en situation de rue, et bénéficient à cet égard de l'appui de l'organisation Catholic Action for Street Children. L'objectif est d'inciter les collectivités, les organisations religieuses et les chefs traditionnels à lutter contre la maltraitance et la négligence.

57. En Inde, c'est par des projets artistiques que les enfants et les adolescents, avec l'appui de Terre des hommes, luttent contre la maltraitance d'enfants, le travail des enfants, le mariage d'enfants, les migrations dangereuses et les inégalités entre les sexes. Ils militent à

<sup>24</sup> Allemagne et Norvège (*The United Nations Global Study on Children Deprived of Liberty*, p. 484).

<sup>25</sup> A/75/183, par. 49 : Belgique, Bulgarie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Grèce, Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

<sup>26</sup> Australie, Chypre et Colombie.

<sup>27</sup> Le Canada met en œuvre des initiatives en faveur du logement dans ses deux plus grandes provinces afin de permettre aux organismes de proposer un hébergement aux personnes concernées.

<sup>28</sup> A/75/183, para. 43 : la législation ukrainienne prévoit que les réfugiés et les autres personnes qui demandent une protection internationale ont le droit de résider avec des membres de leur famille dans un hôtel, une location ou un centre d'hébergement temporaire pour réfugiés.

<sup>29</sup> Espagne et Irlande (*The United Nations Global Study on Children Deprived of Liberty*, p. 485).

<sup>30</sup> Afrique du Sud : coopération transfrontalière et interdiction de la détention d'enfants migrants.

<sup>31</sup> Au Kenya, des communautés locales ont accueilli des enfants et les ont aidés à retrouver leur famille grâce à des mécanismes de recherche de clans ; en Zambie, les migrants font l'objet de mesures extrajudiciaires et peuvent régulariser leur situation sans être placés en détention ; en Tunisie, la *kafala* est utilisée pour prendre en charge les enfants sans famille ; en Bulgarie et au Canada, par exemple, des travailleurs sociaux sont chargés d'accompagner les enfants migrants. Parmi les autres exemples, on peut citer la Belgique, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Tchéquie, ainsi que Hong Kong (Chine).

<sup>32</sup> A/75/183, par. 39 : en 2018, l'Indonésie a élaboré une politique qui prévoit que les réfugiés, y compris les enfants accompagnés de leur famille et les enfants non accompagnés ou séparés, ne devraient plus être placés en détention et devraient pouvoir vivre de manière indépendante dans des refuges ou des centres d'hébergement communautaires.

l'échelle locale contre les normes sociales négatives et collaborent avec les responsables de la protection de l'enfance dans le cadre d'opérations conjointes visant à sensibiliser l'opinion à la violence à l'égard des enfants. Ils apprennent à signaler les cas de violence ou de mariage d'enfants et à mettre leurs pairs en relation avec des services d'orientation, d'assistance téléphonique et d'appui.

58. Le réseau Tremendas México, géré par des adolescentes, lutte contre la violence fondée sur le genre et le travail des enfants, en sensibilisant et en autonomisant les filles dans les écoles dès leur plus jeune âge. Il propose, entre autres activités, des programmes de formation sur la santé et le bien-être à l'intention des filles et des garçons, tels que le projet « La santé, c'est la vie », qui informe les adolescents sur la santé mentale et la santé sexuelle et reproductive et lutte contre les stéréotypes liés au genre.

59. Au cours de la période considérée, la Représentante spéciale s'est entretenue directement avec des enfants sur toute une série de questions allant de la santé mentale et des échanges entre pairs aux actions menées par les filles, les enfants qui travaillent et les enfants en situation de rue pour lutter contre la violence à laquelle ils sont exposés. Elle a également participé à des dialogues intergénérationnels menés par des enfants et à des webinaires et des podcasts sur des questions telles que l'augmentation de la violence à l'égard des enfants due à la pandémie de COVID-19 et les effets du retour à l'école sur la santé mentale des enfants après les interruptions dues à la pandémie.

60. En Amérique latine et aux Caraïbes, le Bureau de la Représentante spéciale a soutenu le projet intitulé « Zoom a tus derechos » (Gros plan sur tes droits), un concours régional encourageant les enfants à réaliser des clips vidéos sur le thème de la discrimination ethnique et raciale. Il a participé à la sélection des vidéos, en fonction de la créativité des enfants et du message véhiculé. Il a également collaboré avec les services du Défenseur des droits des enfants au Chili et différentes organisations de la société civile qui militent pour que les enfants participent activement à la rédaction de la nouvelle constitution, et pris part à des entretiens techniques et des webinaires sur l'importance et les avantages de la participation des enfants. Les rédacteurs de la constitution ont encouragé une participation active des enfants, y compris ceux qui sont issus de groupes vulnérables, afin que personne ne soit laissé pour compte.

61. Pour la deuxième année consécutive, le Bureau de la Représentante spéciale a continué de soutenir le projet intitulé « #CovidUnder19 », initiative réunissant plus de 30 partenaires du monde entier, menée par des organisations de la société civile et s'appuyant sur des actions de sensibilisation menées par des enfants et sur une approche fondée sur les droits de l'homme. En 2021, dans le cadre de cette initiative, des enfants ayant suivi un programme de renforcement des capacités ont été chargés d'assurer le mentorat d'une nouvelle cohorte d'enfants de différents pays qui mèneront des actions de sensibilisation visant à ce que les enfants soient pris en considération dans les plans nationaux élaborés dans l'optique de reconstruire en mieux.

62. Le Bureau continuera de définir et de renforcer le rôle des enfants en tant qu'acteurs de la lutte contre la violence, et de lui donner davantage de visibilité<sup>33</sup>. La collaboration directe avec les enfants continuera également d'être au cœur du mandat de la Représentante spéciale.

63. Même avant la pandémie, partout dans le monde, les enfants contribuaient de plus en plus à une évolution positive des choses. Toutefois, bien que les États et d'autres parties prenantes aient mis en place, aux niveaux international, national et local, des dispositifs permettant de les associer aux processus décisionnels et renforcé les dispositifs existants, les obstacles qui empêchent les enfants d'y participer et d'y contribuer restent considérables. Parmi ces obstacles, on peut citer les normes culturelles et sociales qui régissent le droit des enfants d'exprimer leur opinion dans le cadre des décisions qui concernent, ainsi que la violence à laquelle ils sont exposés directement du fait de leur activisme. En particulier, les enfants qui n'ont pas accès à Internet ou qui sont issus de groupes pauvres et marginalisés n'ont toujours pas la possibilité de s'exprimer et de prendre part à ces processus. Il faut redoubler d'efforts pour éliminer ces obstacles et offrir aux enfants des moyens sûrs et

<sup>33</sup> Voir [A/HRC/46/40](#).



émancipateurs de s'exprimer et d'agir en tant qu'agents d'un changement positif. Les enfants ne sont pas seulement l'avenir, ils sont le présent et doivent faire partie de la solution.

## V. Vers de meilleurs investissements dans la protection de l'enfance et le bien-être des enfants

### A. L'urgence : la violence à l'égard des enfants a augmenté et est devenue moins visible

64. Les données sur les liens entre la pandémie de COVID-19 et la violence à l'égard des enfants offrent un tableau sombre de la situation : après deux ans de pandémie, la violence à l'égard des enfants a augmenté tout en devenant moins visible.

65. L'examen des études disponibles met en évidence une augmentation de la violence familiale et des lésions liées à la violence, mais une diminution des signalements des cas de violence à enfant. Alors que la violence s'est accrue, le fonctionnement des mécanismes normaux de prévention et d'intervention – qu'il s'agisse des écoles ou des services de protection de l'enfance – a été perturbé par les confinements et les fermetures, et les enfants ont été privés de réseaux de soutien essentiels. Ces constatations vont dans le même sens que les travaux de recherche menés sur les effets de la pandémie sur la violence à l'égard des femmes, ce qui met en évidence les liens étroits entre ces deux formes de violence<sup>34</sup>.

66. Selon une étude publiée dans la revue *The Lancet*, entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 30 avril 2021, plus de 1,3 million d'enfants ont perdu au moins un parent ou un grand-parent qui avait leur garde des suites de la COVID-19. Or, les orphelins sont particulièrement exposés au risque de violence<sup>35</sup>.

67. La COVID-19 a également créé un climat propice aux problèmes de santé mentale<sup>36</sup>, qui ne font qu'ajouter aux préoccupations existantes concernant la santé mentale de toute une génération d'enfants<sup>37</sup>. Le bien-être mental des enfants a été affecté par les confinements et l'isolement, l'augmentation du stress et de l'anxiété et l'aggravation des difficultés économiques. Les enfants eux-mêmes demandent de l'aide : au cours de leurs entretiens directs avec la Représentante spéciale, ils ont indiqué que leur santé mentale et leur bien-être était une source de préoccupation majeure. Child Helpline International a également signalé que la violence et la santé mentale étaient les principaux motifs des appels reçus par les lignes d'assistance téléphonique de ses membres, appels dont le nombre, au niveau mondial, avait augmenté de 25 % en 2020<sup>38</sup>. Or, selon une enquête de l'OMS, les services de santé mentale destinés aux enfants et aux adolescents font partie des services qui ont été les plus gravement perturbés pendant la pandémie<sup>39</sup>.

68. La pandémie a mis en lumière et accentué les inégalités sociales dont les enfants les plus pauvres et les plus vulnérables étaient déjà victimes. Elle a eu des effets désastreux sur les familles déjà pauvres, en particulier celles qui ne bénéficiaient d'aucune protection sociale, et on estime qu'à la fin de 2020, le nombre d'enfants pauvres avait augmenté de 142 millions<sup>40</sup>. Or, selon le *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022* de l'Organisation internationale du Travail (OIT), seuls 26,4 % des enfants dans le monde reçoivent des prestations de protection sociale, et les dépenses nationales consacrées à la protection sociale des enfants ne représentent en moyenne que 1,1 % du PIB<sup>41</sup>.

69. La crise sanitaire a eu notamment pour conséquence que le risque de mariage d'enfants s'est accru, l'UNICEF estimant que, en raison de la pandémie, plus de 10 millions

<sup>34</sup> Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/346154/>.

<sup>35</sup> Voir [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(21\)01253-8/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(21)01253-8/fulltext).

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> Voir <https://www.unicef.org/fr/rapports/situation-enfants-dans-le-monde-2021?languages=fr>.

<sup>38</sup> Voir <https://www.childhelplineinternational.org/wp-content/uploads/2021/05/Voices-Covid-19.pdf>.

<sup>39</sup> Voir <https://www.who.int/publications/i/item/978924012455>.

<sup>40</sup> Voir <https://data.unicef.org/topic/child-protection/covid-19/>.

<sup>41</sup> Voir [https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_817575/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_817575/lang--en/index.htm).

de filles en plus risquent d'être mariées au cours de la prochaine décennie<sup>42</sup>. Une étude de données provenant de pays de quatre régions, effectuée par Vision du monde International, révèle l'existence de liens étroits entre le mariage d'enfants, la faim, l'éducation et le soutien parental, autant de domaines touchés par la pandémie. Il ressort de cette étude qu'un enfant qui a connu la faim au cours des quatre semaines précédant l'enquête a 60 % plus de risques d'être marié que les autres, et qu'un enfant qui ne va pas à l'école est 3,4 fois plus susceptible d'être marié que ceux qui y vont<sup>43</sup>.

70. L'augmentation de la pauvreté et les pertes d'apprentissage risquent d'accroître encore le phénomène du travail des enfants. Selon l'UNICEF et l'OIT, à l'échelle mondiale, le nombre d'enfants qui travaillent est passé à 160 millions – 8,4 millions de plus en quatre ans – et, pour la première fois en vingt ans, aucun progrès n'a été réalisé. Les enfants qui travaillaient déjà risquent de subir une augmentation de leurs heures de travail et une dégradation de leurs conditions de travail en raison de la pandémie et, à cause des pertes d'emploi et de revenus que connaissent les familles, un grand nombre d'enfants de familles vulnérables risquent de subir les pires formes de travail des enfants. L'UNICEF et l'OIT ont indiqué qu'à l'échelle mondiale, 9 millions d'enfants supplémentaires risquaient d'être contraints de travailler d'ici à la fin de 2022<sup>44</sup>.

71. Selon l'ONUDC, depuis le début de la pandémie, la traite d'enfants est encore plus cachée, et il est donc encore plus difficile d'en estimer l'ampleur et de mettre en place des mesures efficaces. Une augmentation de la traite interne des enfants a été constatée dans certaines régions et certains pays, les enfants étant de plus en plus fréquemment ciblés par les trafiquants dans leur environnement immédiat et en ligne. Il apparaît également que la demande de contenus montrant l'exploitation sexuelle d'enfants est en augmentation, ce qui vient aggraver l'exploitation dont sont victimes les enfants à travers le monde<sup>45</sup>.

72. Les deux années de pandémie ont fait évoluer les risques auxquels les enfants sont exposés en ligne : si le harcèlement direct a pu diminuer pendant les périodes de confinement, le cyberharcèlement a augmenté dans certains pays et régions, et les travaux de recherche ont mis en évidence une augmentation des propos haineux et des cas de harcèlement et d'exploitation sur Internet<sup>46</sup>. D'après une récente évaluation de la menace effectuée par l'Alliance mondiale « WeProtect », la COVID-19 a créé une conjonction exceptionnelle de facteurs qui a contribué à l'augmentation du nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels à travers le monde<sup>47</sup>. Parallèlement, la pandémie a mis en lumière les répercussions de la fracture numérique, puisque, d'après l'UNICEF et l'UIT, deux tiers des enfants en âge d'être scolarisés dans le monde n'ont pas de connexion à Internet chez eux<sup>48</sup>, ce qui limite leur visibilité, leur accès aux outils pédagogiques et leur participation à la vie de la société ; cela les prive en outre des services de protection offerts en ligne.

73. Les effets de la pandémie n'ont pas été ressentis de manière égale par tous les groupes de population. La pandémie a accentué les inégalités existantes et rendu plus difficile l'accès aux services, exposant à des risques encore plus grands les enfants qui étaient déjà les plus marginalisés et les plus vulnérables à la violence avant la pandémie, notamment les filles, les enfants handicapés, les enfants autochtones, les enfants réfugiés, déplacés ou migrants, les enfants vivant ou travaillant dans la rue, les enfants faisant l'objet d'une protection de remplacement et les enfants placés en détention.

74. Les crises humanitaires, notamment celles liées aux changements climatiques et aux conflits armés, continuent de favoriser la violence, les déplacements et les catastrophes économiques. La pandémie a rendu encore plus difficile l'accès aux services essentiels dans les situations d'urgence. Parallèlement, les fonds alloués à la protection de l'enfance dans les

<sup>42</sup> Voir <https://data.unicef.org/resources/covid-19-a-threat-to-progress-against-child-marriage/>.

<sup>43</sup> Voir [https://www.wvi.org/sites/default/files/2021-10/COVID-19%20and%20child%20marriage\\_v3.pdf](https://www.wvi.org/sites/default/files/2021-10/COVID-19%20and%20child%20marriage_v3.pdf).

<sup>44</sup> Voir <https://data.unicef.org/resources/child-labour-2020-global-estimates-trends-and-the-road-forward/>.

<sup>45</sup> Voir [https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/2021/The\\_effects\\_of\\_the\\_COVID-19\\_pandemic\\_on\\_trafficking\\_in\\_persons.pdf](https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/2021/The_effects_of_the_COVID-19_pandemic_on_trafficking_in_persons.pdf).

<sup>46</sup> Voir <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC8477433/pdf/BLT.20.283051.pdf>.

<sup>47</sup> Voir [https://www.weprotect.org/wp-content/uploads/Global-Threat-Assessment-2021-Report\\_FRENCH.pdf](https://www.weprotect.org/wp-content/uploads/Global-Threat-Assessment-2021-Report_FRENCH.pdf).

<sup>48</sup> Voir [https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/youth\\_home\\_internet\\_access.aspx](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/youth_home_internet_access.aspx).

situations d'urgence sont limités, comme le souligne l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire dans son rapport de 2020<sup>49</sup>.

75. Malgré ces graves difficultés, la pandémie a montré ce qu'il était possible de réaliser – et de réaliser rapidement – en conjuguant volonté politique, innovation et ressources suffisantes. Parmi les pratiques prometteuses permettant de combattre la violence à l'égard des enfants, on peut citer l'utilisation de plateformes virtuelles pour communiquer avec les enfants et les familles et fournir des services<sup>50</sup>. De nombreux pays ont maintenu les lignes d'assistance téléphonique pour les enfants, ainsi que les mécanismes permettant de filtrer les appels et de traiter en priorité les appels des enfants qui courent les plus gros risques. Les réseaux nationaux de psychologues, de travailleurs sociaux et d'agents de probation ont été renforcés pour fournir des services aux enfants et aux familles. Les pouvoirs publics ont également trouvé des solutions novatrices pour assurer la continuité des services judiciaires et juridiques, et ont notamment assuré l'accès des enfants victimes ou témoins de crimes à la justice au moyen d'audiences tenues en visioconférence<sup>51</sup>. L'UNICEF a indiqué que plus de 45 000 enfants avaient été remis en liberté pendant la pandémie de COVID-19, les pouvoirs publics et les autorités pénitentiaires d'au moins 84 pays ayant eu recours à des mesures de substitution à la détention ou soumis toute nouvelle incarcération à un moratoire. Ces exemples montrent clairement que, pour peu qu'on en ait la volonté, on peut trouver et mettre en œuvre des solutions judiciaires adaptées aux enfants<sup>52</sup>.

76. Selon des données de la Banque mondiale, au moins 800 milliards de dollars des États-Unis ont été investis dans la protection sociale au cours des neuf premiers mois de la pandémie, au profit de plus de 1,1 milliard de personnes, soit 14 % de la population mondiale<sup>53</sup>. Les prestations monétaires ont presque doublé par rapport aux niveaux d'avant la pandémie, et la couverture a augmenté de 240 %.

77. Il est trop tôt pour évaluer toutes les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les enfants, mais on peut craindre que les progrès réalisés en matière de prévention de la violence aient été trop timides pour résister à cette crise. On ne saurait se contenter d'un retour à la normale, étant donné que ce qui était normal avant la pandémie ne permettait pas de réaliser des progrès suffisamment importants et suffisamment rapides pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants.

## **B. Changement de paradigme : passer du cloisonnement à des systèmes renforcés et intégrés**

78. Il faut transformer pour reconstruire en mieux, en s'appuyant sur des services renforcés et entièrement intégrés en faveur de l'enfance. L'argument est solide et bien connu : chaque enfant a le droit fondamental de ne pas être soumis à la violence. Cet argument est maintenant renforcé par les données qui montrent les avantages de l'investissement dans des services intégrés en faveur de l'enfance et les bénéfices économiques que génère un accroissement même modeste de cet investissement.

79. La pandémie a non seulement renforcé la nécessité d'opérer d'urgence un changement de paradigme pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants, mais elle a également démontré que le changement était possible, qu'il pouvait se produire rapidement, et que les ressources pouvaient être trouvées si l'on en avait la volonté.

80. Il est temps de mettre en place une réponse mondiale, efficace et durable à la violence à l'égard des enfants, qui repose sur la mise en place de services sociaux intégrés et renforcés destinés aux enfants dans tous les secteurs pertinents, en particulier la protection de l'enfance, la santé, l'éducation, la justice et la protection sociale, et sur la fourniture d'un soutien aux

<sup>49</sup> Voir [https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/stc\\_still\\_unprotected\\_repport\\_high\\_sg.pdf/](https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/stc_still_unprotected_repport_high_sg.pdf/).

<sup>50</sup> Voir <https://inspiringchildrensfutures.org/blog/learning-report-challenges>.

<sup>51</sup> Voir <https://www.unicef.org/media/92261/file/Access-to-Justice-COVID-19-Learning-Brief-2021.pdf>.

<sup>52</sup> Voir <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/la-remise-en-libert%C3%A9-durant-la-pand%C3%A9mie-de-covid-19-de-45-000-enfants-d%C3%A9tenus>.

<sup>53</sup> Voir <https://blogs.worldbank.org/developmenttalk/game-changer-social-protection-six-reflections-covid-19-and-future-cash-transfers>.



enfants, de la naissance à l'âge adulte, ainsi qu'aux personnes qui s'occupent d'eux. Cela va dans le sens de l'appel du Conseil des droits de l'homme tendant à ce que les États prennent toutes les mesures nécessaires pour établir des systèmes globaux de protection de l'enfance, notamment par des allocations budgétaires appropriées, et pour garantir l'accès aux services dans tous les secteurs sociaux, en vue de s'attaquer aux multiples vulnérabilités sous-jacentes de tous les enfants et de répondre à leurs multiples besoins, sans discrimination<sup>54</sup>.

81. Dans la pratique, cela signifie qu'il faut passer de méthodes de travail cloisonnées à une approche intégrée et fondée sur le cycle de vie qui tienne compte du caractère interdépendant et indivisible des droits de l'enfant et des objectifs de développement durable. Cela suppose de prendre en considération les droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques, programmes et pratiques pertinents et de changer les mentalités, en définissant l'investissement dans l'enfance à la fois comme une obligation légale fondée sur les droits de l'enfant et comme une priorité répondant à une stratégie économique saine.

82. Un tel changement serait conforme à l'appel du Secrétaire général en faveur de la mise en place d'un nouveau contrat social dans le cadre du relèvement mondial après la pandémie<sup>55</sup>. Il viendrait également soutenir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à bâtir des sociétés justes, protectrices et inclusives qui protègent tous les enfants contre les dangers, sans laisser personne de côté. Il concrétiserait la vision exposée par le Conseil des droits de l'homme, à savoir que des investissements équitables, soutenus et à large assise dans l'enfance permettent de poser les fondements d'une société juste<sup>56</sup>, sont essentiels pour parvenir à un développement humain inclusif et durable et sont profitables à la société et à l'économie en général<sup>57</sup>. Enfin, il irait dans le sens des orientations données par le Conseil, qui a encouragé les États à faire des enfants une priorité dans les allocations et les dépenses budgétaires, afin d'utiliser de manière aussi rentable que possible des ressources disponibles limitées<sup>58</sup>.

83. Comme le souligne la Banque mondiale dans son rapport de 2021, intitulé *Investir dans le capital humain pour une reprise résiliente : le rôle des finances publiques*, les finances publiques sont essentielles au développement et à la protection du capital humain au moment où les pays cherchent à sortir de la pandémie<sup>59</sup>. Dans son rapport de 2021 intitulé *Financing an inclusive recovery for children: a call to action* (Financer une relance inclusive pour les enfants : appel à l'action), l'UNICEF préconise également de donner la priorité aux secteurs sociaux dans les dépenses publiques, même en cas de récession économique et de difficultés budgétaires résultant de la pandémie<sup>60</sup>.

84. Pour faire face à l'augmentation de la pauvreté touchant les enfants qu'a provoquée la COVID-19 et combler les lacunes de la couverture sociale, l'OIT recommande aux responsables politiques de mettre en place une approche systémique intégrée, qui repose sur des allocations familiales et des prestations à l'enfance, la mise en place d'un congé parental et l'accès aux soins de santé<sup>61</sup>.

### C. Investissements visant à récolter les dividendes de la prévention de la violence

85. Les raisons pour lesquelles il faut investir dans l'enfance ont été mises en lumière dans des travaux de recherche réalisés récemment pour le compte du Bureau de la Représentante spéciale, l'UNICEF et un groupe d'organisations de la société civile. Ces travaux s'appuient sur les données les plus probantes actuellement disponibles pour mettre

<sup>54</sup> Résolution 28/19 du Conseil des droits de l'homme.

<sup>55</sup> Voir <https://www.un.org/en/desa/un-chief-calls-%E2%80%98new-social-contract%E2%80%99-part-post-pandemic-recovery>.

<sup>56</sup> Résolution 28/19 du Conseil des droits de l'homme.

<sup>57</sup> Résolution 34/16 du Conseil des droits de l'homme.

<sup>58</sup> Résolution 28/19 du Conseil des droits de l'homme.

<sup>59</sup> Voir <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35840>.

<sup>60</sup> Voir <https://www.unicef.org/documents/financing-inclusive-recovery-children-call-to-action>.

<sup>61</sup> Voir [https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_817575/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_817575/lang--fr/index.htm).

en évidence à la fois le coût de la violence à l'égard des enfants et les avantages d'un investissement effectif dans la prévention de cette violence.

86. Ces travaux de recherche confirment à quel point le coût de la violence à l'égard des enfants est élevé pour la société dans son ensemble. Le bilan humain, à savoir le nombre de jeunes qui ont perdu la vie ou subi des dommages irréparables des suites d'actes de violence, est bien établi, mais les décideurs ont également besoin de connaître précisément le coût de la violence pour leur économie et les avantages qu'il y a à investir dans la prévention.

87. Non seulement la violence a un coût important pour les enfants victimes et leur famille, mais elle grève aussi les budgets publics. Ses effets sur la santé pèsent lourdement sur les systèmes de santé nationaux, alors que les systèmes d'éducation et de protection sociale et la justice doivent faire face aux conséquences de la violence, de la maltraitance et de la négligence envers les enfants.

88. L'économie pâtit de la perte de productivité des adultes qui ont subi des violences dans leur enfance, et cette érosion du capital humain peut mettre à mal tous les autres investissements axés sur l'enfance. La violence ralentit le développement économique, accroît les inégalités socioéconomiques, entrave la croissance économique et réduit le revenu par habitant, créant un cercle vicieux de violence et de pauvreté.

89. Le coût économique mondial de la violence à l'égard des enfants est difficile à estimer, mais les études montrent qu'il est énorme. Selon une étude réalisée en 2014 par l'Overseas Development Institute et ChildFund Alliance, il s'élèverait jusqu'à 7 000 milliards de dollars, soit près de 8 % du produit intérieur brut (PIB) mondial.

90. Les gouvernements doivent prendre la tête de la lutte contre la violence envers les enfants. Cela suppose qu'ils allouent des budgets suffisants aux programmes visant à prévenir et à combattre la violence. Les données sur les dépenses publiques consacrées aux programmes visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants et, plus généralement, à protéger les enfants, sont rares, mais il est clair que ces dépenses sont modiques.

91. Le *Rapport de situation 2020 sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde* décrit les progrès réalisés en la matière dans 155 pays<sup>62</sup>. Il apparaît que 80 % des pays ont mis en place au moins un plan d'action national visant à prévenir la violence à l'égard des enfants, mais que moins de 25 % de ces plans sont entièrement financés. En ce qui concerne l'application, seuls 11 % des programmes de prévention et 5 % des services d'intervention mis en place dans les pays à faible revenu bénéficient de l'appui nécessaire pour servir tous les enfants qui en ont besoin, le financement étant cité comme la principale contrainte.

92. L'UNICEF a adopté une approche normalisée pour estimer les dépenses liées à la protection de l'enfance, décrite dans son manuel *Financial Benchmark for Child Protection (2020)*<sup>63</sup>. Au cours de l'élaboration du manuel, des études pilotes menées en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, en Indonésie et au Nigéria ont confirmé le faible niveau des dépenses publiques consacrées à la protection de l'enfance, allant de 1,27 dollar par enfant au Nigéria en 2013-2014 à 4,18 dollars en Côte d'Ivoire en 2014<sup>64</sup>.

93. Toutes les violences à l'égard des enfants peuvent être prévenues et leur coût économique évité. En investissant dans la prévention de la violence et en prenant les mesures voulues lorsque la violence se produit, on générerait une série d'avantages économiques que l'on peut appeler dividende de la prévention de la violence – un dividende qui produirait des avantages tout de suite, mais aussi dans la future vie d'adulte des enfants d'aujourd'hui et dans celle de la prochaine génération d'enfants.

<sup>62</sup> Voir <https://www.who.int/fr/news/item/18-06-2020-countries-failing-to-prevent-violence-against-children-agencies-warn>.

<sup>63</sup> Voir <https://www.unicef.org/rosa/reports/financial-benchmark-child-protection>.

<sup>64</sup> Voir <https://mokoro.co.uk/project/financial-benchmark-for-child-protection-in-nigeria/>.

## D. Investir davantage : une mesure essentielle, réalisable et rentable

94. Il est non seulement essentiel mais aussi possible d'investir davantage pour prévenir la violence à l'égard des enfants, et même une augmentation modeste pourrait avoir des effets considérables. Une augmentation relativement légère des fonds alloués permettrait d'améliorer considérablement l'éventail des services de protection de l'enfance et l'accès à ces services. Il ressort d'une étude menée au Nigéria, par exemple, qu'une réaffectation à la protection de l'enfance de seulement 0,1 % des dépenses publiques permettrait d'augmenter de 63 % les dépenses consacrées à la protection de l'enfance<sup>65</sup>. En Mongolie, l'augmentation de la part des dépenses publiques consolidées consacrée à la protection de l'enfance, qui est passée de 0,12 % en 2017 à 0,264 % en 2020, s'est traduite par une augmentation de 239 % des dépenses consacrées à la protection de l'enfance<sup>66</sup>.

95. La planification budgétaire aux niveaux national et infranational devrait tenir compte du coût économique élevé et des larges conséquences de la violence à l'égard des enfants dans les multiples secteurs qui supportent ces coûts et devrait prendre en considération à la fois les coûts et les énormes économies potentielles générées par des investissements efficaces dans la prévention de la violence.

96. Les effets positifs de la non-violence sont hiérarchisés et se cumulent au cours de la vie, le bon développement général, neurologique et physique de la personne reposant sur des bases solides établies pendant une enfance protégée, sereine, épanouissante et exempte de violence. Investir dans la prévention de la violence à l'égard des enfants constitue une mesure de politique publique qui favorise non seulement l'égalité et la justice sociale, mais aussi la productivité de l'économie et de la société en général.

97. Plus précisément, les interventions visant à prévenir la violence à l'égard des enfants, en particulier celles qui ciblent les enfants au début de leur vie, peuvent présenter un retour sur investissement important. Les travaux de recherche menés sur les programmes de développement de la petite enfance, par exemple, montrent, selon le scénario le plus favorable, un rapport avantages/coûts de 1:17 pour un programme visant à porter le taux de préscolarisation à 50 % dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire<sup>67</sup>. Ce résultat a été utilisé pour inciter les gouvernements du monde entier à augmenter les dépenses publiques consacrées aux programmes de développement de la petite enfance, qui soulignent tous la nécessité de soutenir des formes positives et non violentes de parentalité. De la même façon, les investissements consentis dans l'enseignement des compétences de la vie courante et les centres d'information pour les jeunes afin de prévenir le mariage des enfants présente un rapport avantages/coûts de 1:21<sup>68</sup>. Tous ces programmes constituent des investissements judicieux pour les pouvoirs publics, dans le cadre de stratégies plus larges visant à combattre la violence à l'égard des enfants.

98. La pandémie de COVID-19 et le développement de vaccins décidé en conséquence ont démontré la rentabilité de la prévention face à une crise de santé publique. L'investissement dans des services de prévention intégrés pourrait être considéré comme une sorte de « vaccin » contre la crise mondiale de la violence à l'égard des enfants. Il existe déjà de nombreuses pratiques prometteuses et rentables reposant sur des mesures à l'efficacité établie, comme le montrent les exemples ci-après.

99. Au début de 2021, l'Islande a adopté une législation visant à améliorer la vie des enfants en leur offrant des services intégrés qui répondent à leurs besoins<sup>69</sup>. Cette législation

<sup>65</sup> A. Folscher et I. Mackenzie, « A financial benchmark for child protection: Nigeria study », 2018, UNICEF.

<sup>66</sup> C. Barberton *et al.*, « Analysis of child-focused budgets and expenditure in the social sectors in Mongolia », 2021, UNICEF Mongolie (non publié).

<sup>67</sup> P. L. Engle *et al.*, « Strategies for reducing inequalities and improving developmental outcomes for young children in low-income and middle-income countries », 2011, *The Lancet*, vol. 378, n° 9799, p. 1339 à 1353.

<sup>68</sup> B. Rasmussen *et al.*, « Evaluating interventions to reduce child marriage in India », 2021, *Journal of Global Health Reports*, vol. 5.

<sup>69</sup> Voir <https://www.coe.int/en/web/children/-/integrated-support-services-to-boost-wellbeing-of-children-will-pay-off-in-the-future-says-icelandic-minister>.

se compose de trois textes. Le premier définit un plan d'intégration des services destinés aux enfants, les prestations étant classées en trois catégories, à savoir les services de base, les services ciblés et les services spécialisés. Un coordonnateur est mis à la disposition de tous les enfants pour les aider à accéder à tous les services de base. Si un enfant a besoin d'une aide plus importante, un travailleur social est chargé de son dossier et crée une équipe de soutien qui répondra à ses besoins. Les autres textes mettent en place deux nouvelles institutions, l'Agence nationale pour les enfants et la famille et l'Autorité nationale de surveillance de la protection sociale. L'évaluation des implications financières de ces changements législatifs montre qu'il n'y aura pas d'évolution significative des coûts, que les effets positifs seront immédiats et que le bénéfice sera de 9,6 % par an à partir de 2070.

100. En 2015, le Gouvernement mongol a entamé l'élaboration du projet de loi sur la protection de l'enfance. Le Ministère des finances et le Ministère du travail et de la protection sociale ont évalué le coût du projet de loi, et notamment utilisé les informations générées dans le cadre de l'établissement du budget et la planification de la mise en œuvre. La loi de 2015 sur les services de garderie ainsi que la loi sur la protection de l'enfance et la loi sur les droits de l'enfant, adoptées en 2016, établissent un cadre pour la fourniture de services généraux de protection de l'enfance. Après la promulgation de la loi sur la protection de l'enfance, l'étude des coûts a servi de cadre au débat sur les fonds nécessaires à l'application du texte et de référence pour l'évaluation des budgets alloués aux services de protection de l'enfance. Depuis 2018, les dépenses publiques consacrées aux services de protection de l'enfance ont nettement augmenté, créant des bases solides propres à permettre le renforcement des services et l'obtention de meilleurs résultats à moyen terme<sup>70</sup>.

101. Le programme d'éducation aux compétences de la vie courante, qui a débuté dans le district rural d'Aurangabad (Inde) et qui a ensuite été étendu à la ville de Pune, propose un cours d'une durée d'un an aux adolescentes de 12 à 18 ans qui sont exposées à un risque élevé de mariage précoce. Il a été calculé que 9 % seulement des adolescentes participant au programme étaient mariées avant l'âge de 18 ans, contre un tiers des adolescentes du groupe témoin<sup>71</sup>. Dans les centres d'information de la jeunesse mis en place dans les villages des États du Bihar et de l'Uttar Pradesh, les jeunes ont la possibilité de dialoguer entre eux et de s'informer sur les questions relatives aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Au total, 72 centres accueillant près de 47 000 jeunes ont été créés dans le cadre du programme. L'évaluation du programme a montré que les filles du groupe témoin qui ne fréquentaient pas ces centres avaient 10 fois plus de risques de se marier que celles qui les fréquentaient<sup>72</sup>. Une étude a montré que, pour ces deux programmes pris ensemble, la rentabilité de l'investissement s'élevait à environ 17 dollars pour chaque dollar investi<sup>73</sup>.

102. Selon les travaux de recherche du FMI sur les liens entre le mariage d'enfants et la croissance économique dans les pays émergents et les pays en développement, la réduction du nombre de mariage d'enfants augmenterait considérablement la croissance : si le mariage d'enfants était aboli aujourd'hui, la croissance annuelle à long terme par habitant dans ces pays augmenterait de 1,05 point de pourcentage<sup>74</sup>. Selon un rapport de synthèse globale de la Banque mondiale sur les répercussions économiques du mariage d'enfants, l'élimination de cette pratique pourrait générer des prestations sociales d'un montant de 566 milliards de dollars au niveau mondial d'ici à 2030<sup>75</sup>.

103. En novembre 2021, l'African Child Policy Forum a publié le document intitulé *The Economic Case for Investing in Children in Africa: Investing in our Common Future*, afin de promouvoir l'augmentation des investissements dans l'enfance<sup>76</sup> ; les auteurs y démontrent

<sup>70</sup> C. Barberton et E. Gunchinsuren, « Budget analysis and costing of the child protection services in Mongolia », 2016, Oulan-Bator, UNICEF Mongolie.

<sup>71</sup> Voir <https://www.icrw.org/files/images/Delaying-Age-at-Marriage-in-Rural-Maharashtra-India.pdf>.

<sup>72</sup> Voir <https://doi.org/10.1186/s12889-018-5586-3>.

<sup>73</sup> Voir <https://vuir.vu.edu.au/42137/1/23619-evaluating-interventions-to-reduce-child-marriage-in-india.pdf>.

<sup>74</sup> Voir <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2020/02/08/Does-Child-Marriage-Matter-for-Growth-49011>.

<sup>75</sup> Voir <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/530891498511398503/economic-impacts-of-child-marriage-global-synthesis-report>.

<sup>76</sup> Voir <https://africanchildforum.org/index.php/en/economics-and-child-rights>.

les avantages économiques et la rentabilité des investissements dans l'enfance et expliquent comment les politiques publiques peuvent favoriser les progrès dans ce domaine. Ils soulignent que les progrès dépendent d'une interaction complexe de mesures multisectorielles portant sur la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, les moyens de subsistance, la protection sociale, les pratiques de prise en charge, les normes de genre, l'eau et l'assainissement. Ils démontrent à quel point l'investissement dans l'enfance est important. Au sujet de l'éducation, par exemple, ils citent des études qui ont montré que, si toutes les filles d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud et de l'Ouest achevaient leurs études secondaires, le nombre de mariages d'enfants pourrait diminuer de 64 %. L'investissement dans un système inclusif de protection sociale qui tienne compte des besoins des enfants contribuerait à lutter contre la pauvreté touchant les enfants en Afrique, sachant que les transferts en espèces et les programmes de distribution de repas scolaires jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté, la faim et l'exclusion, qui sont si souvent liés à la violence.

104. Bolsa Familia est le principal programme brésilien de transfert monétaire conditionnel. Destiné aux familles dont le revenu mensuel par personne est inférieur au seuil de pauvreté national (140 reals), il prévoit une allocation de 32 reals par mois pour chaque enfant vacciné dont le taux de fréquentation scolaire correspond au minimum requis. Des études ont montré que l'obligation de fréquentation scolaire, conjuguée au fait que le montant de l'allocation est supérieur à ce que gagnent généralement les enfants qui travaillent, a permis de réduire considérablement le travail des enfants dans les familles bénéficiaires et de retarder de 0,8 an l'entrée des jeunes sur le marché du travail<sup>77</sup>. D'autres études portant sur des programmes analogues montrent que les conditions liées à ces transferts en espèces réduisent les répercussions des chocs économiques sur la scolarisation des enfants, car les ménages recourent moins au travail des enfants pour amortir ces chocs<sup>78</sup>. L'assujettissement des transferts en espèces à la fréquentation scolaire fait généralement reculer le travail des enfants<sup>79</sup>.

105. Le Gouvernement tunisien a réorienté les fonds alloués au titre des subventions aux combustibles, qui n'étaient pas inefficaces, vers la protection sociale de l'enfance, à la suite d'une analyse réalisée avec l'appui de l'UNICEF et du FMI, qui a montré que les allocations pour enfant à charge seraient plus rentables et bénéficieraient davantage aux enfants pauvres, ce qui améliorerait la situation des enfants. Dans le cadre des mesures prises face à la COVID-19, le Gouvernement a réduit les subventions aux combustibles et mis en place des mesures temporaires de transfert en espèces, ciblant au moins 623 000 familles avec enfants<sup>80</sup>.

106. De nombreux autres États Membres élaborent des politiques nationales intégrées et des cadres de financement ou renforcent les politiques et cadres existants en accordant une attention particulière à la protection et au bien-être des enfants. La Représentante spéciale continuera de recenser ces pratiques et d'en informer les États Membres.

## VI. Perspectives

107. La violence à l'égard des enfants est une pandémie qui porte atteinte à l'exercice de leurs droits et met en péril l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est une pandémie qui brisait la vie de millions d'enfants bien avant la COVID-19, et que deux années marquées par les restrictions et les confinements et la perturbation des

<sup>77</sup> A. De Brauw *et al.*, « The impact of Bolsa Familia on schooling: girls' advantage increases and older children gain », 2014, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, document de travail.

<sup>78</sup> A. De Janvry *et al.*, « Can conditional cash transfer programs serve as safety nets in keeping children in school and from working when exposed to shocks ? », 2006, *Journal of Development Economics*, vol. 79, n° 2, p. 349 à 373.

<sup>79</sup> C. Ravetti, « The effect of cash transfers on child labour : a review of evidence from rural contexts », 2020, Genève, International Cocoa Initiative.

<sup>80</sup> Voir <https://www.unicef.org/media/103276/file/UNICEF-Financing-An-Inclusive-Recovery-For-Children-Call-To-Action.pdf>.

services essentiels pour les enfants n'ont fait qu'aggraver. Au-delà de la pandémie de COVID-19, les crises en cours, qu'elles soient causées par des conflits, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques, des catastrophes naturelles ou l'instabilité politique, continuent d'exposer les enfants à de multiples formes de violence.

108. L'élimination de la violence à l'égard des enfants ne peut attendre. Alors qu'il ne reste que huit ans pour tenir les promesses du Programme 2030, il importe de tirer parti de la volonté de reconstruire en mieux après la pandémie pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des enfants dans tous les contextes.

109. L'investissement dans des services de prévention intégrés devrait être considéré comme une sorte de « vaccin » contre la pandémie que constitue la violence à l'égard des enfants. La fourniture de services intégrés aux enfants et aux familles n'est pas seulement le socle sur lequel doivent reposer les efforts mondiaux visant à reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 et au-delà, elle est également essentielle à la création de sociétés justes et résilientes, capables de résister aux chocs futurs.

110. Les dépenses consacrées aux services intégrés doivent être considérées comme un investissement, en dépit des contraintes budgétaires créées par la pandémie. Ce ne sont pas seulement des coûts supplémentaires : le retour sur investissement est conséquent pour les enfants, pour les familles et pour la société en général. L'importance des services intégrés est étayée par des travaux de recherche sur leurs effets dans un large éventail de pays et par un nombre croissant de données démontrant de manière plus générale l'efficacité des mesures de prévention et d'élimination de la violence.

111. De tels investissements supposent une volonté politique forte, soutenue par des ressources financières suffisantes, ainsi que des services correctement dotés en personnel, des mesures fondées sur des données probantes, des systèmes d'information et de suivi solides et des mécanismes de responsabilisation efficaces.

112. Il faut pouvoir compter sur une mobilisation large et durable et sur des partenariats multipartites faisant le lien entre les niveaux mondial, régional, national et local et faisant intervenir tous les acteurs, y compris les autorités nationales et locales, les organisations de la société civile, les organisations confessionnelles, les chefs religieux, le secteur privé, le système des Nations Unies, les institutions financières, les médias et les entreprises technologiques, les collectivités locales, les donateurs, les enfants et les jeunes. Les enfants, agents actuels et futurs du changement, doivent faire partie de la solution.

---